



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°69-2022-042

PUBLIÉ LE 16 MARS 2022

Sommaire

69_HCL_Hospices civils de Lyon / Direction des affaires juridiques

69-2022-03-10-00005 - 2022 03 10 GH NORD n22-51 - M. BESNEHARD, DRH.pdf (2 pages) Page 3

69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction de la sécurité et de la protection civile

69-2022-03-16-00003 - AP renouvellement tous tests SDMIS AASC (3 pages) Page 6

69-2022-03-16-00002 - arrêté portant retrait de l'agrément du centre de formation FDB formation n° VTC 69-20-001 (2 pages) Page 10

69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction des affaires juridiques et de l'administration locale

69-2022-03-14-00002 - ARRETE n° 69-2022-03-14-???? Modifiant l'arrêté préfectoral n° 4176 du 13 août 2009, instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs?? pour la commune de COUZON AU MONT D'OR située dans la circonscription métropolitaine du Val de Saône et dans la 5ème circonscription législative du Rhône (69-05) (3 pages) Page 13

69-2022-03-14-00001 - ARRÊTÉ n° 69-2022-03-14-?? instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs?? pour la commune de CALUIRE ET CUIRE située dans la circonscription métropolitaine du?? Plateau Nord-Caluire et dans la 5ème circonscription législative du Rhône (69-05) (7 pages) Page 17

69-2022-03-14-00003 - ARRETE n° 69-2022-03-14-?? Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs?? pour la commune de ECHALAS située dans le canton de Mornant?? et dans la 11ème circonscription législative du Rhône (69-11) (2 pages) Page 25

69-2022-03-16-00001 - Arrêté portant autorisation d'appel à la générosité publique pour le fonds de dotation dénommé « FONDS DE DOTATION ULTRA SPORTS SCIENCE » (2 pages) Page 28

69-2022-03-07-00009 - Arrêté portant autorisation d'appel à la générosité publique pour le fonds de dotation dénommé « FONDS DE DOTATION ULTRA SPORTS SCIENCE » (2 pages) Page 31

69-2022-03-16-00004 - Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle?? dans les communes de l'arrondissement de Lyon (12 pages) Page 34

69-2022-03-11-00006 - Arrêté préfectoral portant clôture de la régie de recettes auprès de la police municipale de Décines-Charpieu (2 pages) Page 47

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2022-03-10-00005

2022 03 10 GH NORD n22-51 - M. BESNEHARD,
DRH.pdf



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 22/51
DU 10 MARS 2022**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur Général des hospices civils de Lyon (HCL),

Vu la note de service de la direction générale des HCL n°16/12 du 29 juin 2016 nommant Mme Anne DECQ-GARCIA en qualité de Directrice du groupement hospitalier Sud.

D É C I D E

Article 1 :

La présente décision a pour objet de modifier à compter du 21 mars 2022 la décision de délégation de signature n° 22-35 du 14 février 2022 pour le groupement hospitalier Sud des HCL, publiée au Recueil spécial des actes administratifs de la Préfecture du Rhône du 18 février 2022.

Article 2 :

L'article 7 de la décision citée à l'article 1^{er} est modifié ainsi qu'il suit :

Sur proposition de Mme Anne DECQ-GARCIA, délégation est donnée à :

- A. M. François BESNEHARD, en sa qualité de directeur des ressources humaines du groupement hospitalier Sud y compris pour les personnels d'HOSPIMAG, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 2-II.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BESNEHARD, délégation de signature est donnée à Mme Julie BOYER, attachée d'administration hospitalière au service ressources humaines du groupement hospitalier Sud, à l'effet de signer :
 - les décisions d'affectation et de changement d'affectation des personnels du groupement hospitalier Sud ;
 - les feuilles de congés, les autorisations d'absence et les rapports d'imputabilité au service et les avis sur déclarations d'accidents de travail ;
 - les états de facturation des crèches ;
 - les attestations faites à la demande des personnels ;
 - les contrats de travail à durée déterminée.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur Général,



Raymond LE MOIGN

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-03-16-00003

AP renouvellement tous tests SDMIS AASC

Le Préfet délégué
pour la défense et la sécurité

Arrêté préfectoral n° 69- du 16 mars 2022
prorogeant l'autorisation donnée aux sapeurs-pompiers du SDMIS
et aux secouristes des associations locales agréées de sécurité civile, titulaires d'une formation adéquate aux
premiers secours, de réaliser le prélèvement nasopharyngé, oropharyngé ou salivaire d'échantillon
biologique pour l'examen de détection du génome du SARS-CoV-2

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité sud-Est
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE ;

Vu la directive (UE) 2015/1535 du Parlement européen et du Conseil du 9 septembre 2015 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information, notamment la notification n° 2020/480/F ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 251-1 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-1 et L. 3131-16 ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret en Conseil des Ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu le décret n°2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, Monsieur Ivan Bouchier ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mars 2022 n° 69-2022-03-02-00002 portant délégation de signature à Monsieur Ivan Bouchier, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 » ;

Vu l'arrêté du 13 août 2014 fixant les catégories de professionnels de santé autorisées à réaliser des prélèvements d'échantillons biologiques aux fins d'un examen de biologie médicale et la phase analytique de l'examen de biologie médicale en dehors d'un laboratoire de biologie médicale ainsi que les lieux de réalisation de ces phases ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté du 7 mars 2020 portant modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale (inscription de la détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR) ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2020 portant modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale (inscription de la détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR) ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2020 portant modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale (diagnostic biologique de l'infection par le SARS-CoV-2) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° n° 69- 2021-12-06-00001 du 6 décembre 2021 portant autorisation aux personnels du SDMIS et des associations agréées de sécurité civile d'effectuer l'examen de détection du SARS-CoV-2 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2021 modifié identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2

Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur INTK2028792J du 5 novembre 2020 ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

Considérant le risque d'importation de Covid-19 par des voyageurs souhaitant se rendre en France depuis un pays identifié comme zone de circulation de l'infection du SARS-CoV-2 ;

Considérant la mise en œuvre, depuis le 1^{er} août 2020, des mesures de contrôle sanitaire aux frontières et notamment dans les aéroports ;

Considérant, la disponibilité insuffisante de professionnels de santé habilités à réaliser l'examen de «détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR et par test antigénique de type TROD », inscrit à la nomenclature des actes de biologie médicale ;

Sur proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), titulaires d'une formation adéquate aux premiers secours, sont autorisés, sous la responsabilité d'un médecin ou d'un infirmier diplômé d'État pouvant intervenir à tout moment, à réaliser le prélèvement nasopharyngé, oropharyngé ou salivaire d'échantillon biologique pour l'examen de détection du génome du SARS-CoV-2 ;

Article 2 : Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) des départements de la zone de défense et de sécurité sud-est, appelés à intervenir dans le département du Rhône sous l'autorité du SDMIS, titulaires d'une formation adéquate aux premiers secours, sont autorisés, sous la responsabilité d'un médecin ou d'un infirmier diplômé d'État pouvant intervenir à tout moment, à réaliser le prélèvement nasopharyngé, oropharyngé ou salivaire d'échantillon biologique pour l'examen de détection du génome du SARS-CoV-2 ;

Article 3 : Les secouristes des associations locales agréées de sécurité civile, titulaires d'une formation adéquate aux premiers secours, sous la responsabilité d'un médecin ou d'un infirmier diplômé d'État pouvant intervenir à tout moment, sont autorisés à réaliser le prélèvement nasopharyngé, oropharyngé ou salivaire d'échantillon biologique pour l'examen de détection du génome du SARS-CoV-2 ;

Article 4 : Cette autorisation est valable du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2022, pour la réalisation des prélèvements sur l'ensemble du département du Rhône ;

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet du Rhône et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité, la préfète secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances, le directeur départemental et métropolitain d'incendie et de secours, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Signé
Le préfet délégué
pour la défense et la sécurité

Ivan BOUCHIER

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-03-16-00002

arrêté portant retrait de l'agrément du centre de
formation FDB formation n° VTC 69-20-001



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 16 mars 2022

Préfecture
Direction de la Sécurité et de la Protection Civile
Bureau des Polices Administratives

Affaire suivie par: Cécile DAFFIX
Tél: 04.72.61.65.53
Courriel: pref-taxi@rhone.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL

Portant retrait de l'agrément n° VTC 69-20-001 du centre de formation VTC « FDB Formation »

**Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU le code des transports, notamment son article R.3120-9 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment le titre Ier de son livre III ;

VU la loi N° 2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

VU le décret N° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des chauffeurs de taxis ;

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2020-12-07-002 du 7 décembre 2020 portant agrément du centre de formation « FDB FORMATION » sous le n° VTC 69-20-001 ;

VU le courrier adressé en recommandé avec accusé réception le 11 février 2022 reçu le 16 février 2022 informant le centre de formation VTC dénommé « FDB FORMATION » de l'engagement d'une procédure de retrait de son agrément et de la possibilité de présenter des observations dans un délai de 15 jours francs à compter de la réception du courrier ;

VU l'absence de réponse dans le délai imparti, de la part du centre de formation « FDB FORMATION »

CONSIDERANT le changement de siège social de la société « FDB FORMATION » établi depuis le 15 septembre 2021 au 31 rue Thomas Edison 33610 Canéjan ;

*Adresse postale: Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

CONSIDERANT que la société « FDB FORMATION » ne dispose pas d'établissement secondaire dans le département du Rhône ;

CONSIDERANT que la société « FDB FORMATION » ne remplit pas les conditions fixées par l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;

Sur proposition de Madame la Directrice de la sécurité et de la protection civile :

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 69-2020-12-07-002 du 7 décembre 2020 portant agrément du centre de formation « FDB FORMATION » sous le n° VTC 69-20-001 est abrogé.

Article 2 : Cet arrêté deviendra exécutoire dès sa notification à l'intéressé.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : La Directrice de la sécurité et de la protection civile est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Le préfet délégué
pour la défense et la sécurité
Ivan BOUCHIER

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez utiliser les voies de recours suivantes dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision :

- *Un recours gracieux et/ou hiérarchique auprès des services appropriés ;*
- *Un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.*

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-03-14-00002

ARRETE n° 69-2022-03-14-

Modifiant l'arrêté préfectoral n° 4176 du 13 août
2009, instituant les bureaux de vote et leur
périmètre géographique, et répartissant les
électeurs

pour la commune de COUZON AU MONT D'OR
située dans la circonscription métropolitaine du
Val de Saône et dans la 5ème circonscription
législative du Rhône (69-05)



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Emilie BERTOTTO
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : emilie.bertotto@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2022-03-14-

Modifiant l'arrêté préfectoral n° 4176 du 13 août 2009, instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de COUZON AU MONT D'OR située dans la circonscription métropolitaine du Val de Saône et dans la 5ème circonscription législative du Rhône (69-05)

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté préfectoral n° 4176 du 13 août 2009 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Couzon au Mont d'Or,

CONSIDÉRANT la demande du maire de la commune de Couzon au Mont d'Or en date du 03 mars 2022, relative à la modification du lieu de vote pour les scrutins de 2022,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1^{er}: Les articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 4176 du 13 août 2009 sont modifiés par l'ajout des dispositions suivantes :

- Pour les scrutins qui se dérouleront au cours de l'année 2022, les électrices et les électeurs de la commune de Couzon au Mont d'Or seront répartis en 2 bureaux de vote dont le siège est fixé ainsi qu'il suit.

.../...

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p>Bureau n° 1 – Centralisateur</p> <p>Salle d'Animation Rurale (SAR)</p> <p>2 rue Jean-Baptiste Anjoly</p>	<p>Route départementale CD 90 – le Xyphos ; rue Victor Basch ; chemin des Cerisiers ; rue Jean Chossegras ; chemin de la Croix du Tignot ; chemin de l'Ecoran ; rue de l'Ecoran ; chemin de la Fricoule ; impasse du Grand Plantier ; rue Jacques Jarnieux ; lieu-dit le Mas des Chèvres ; montée Georges Lyvet ; rue Paupière ; route de Poleymieux ; rue Rémond ; rue Rochon ; chemin Saint Léonard ; rue Saint Léonard ; rue des Terrasses ; chemin du Tignot ; route du Tignot ; rue Valesque ; chemin des Vignes ; rue Jacques Melchior Villefranche ; rue Georges Villeneuve ; rue du Chanoine Villion.</p>
<p>Bureau n° 2</p> <p>Salle d'Animation Rurale (SAR)</p> <p>2 rue Jean-Baptiste Anjoly</p>	<p>Rue Noël André ; rue Jean-Baptiste Anjoly ; place Ampère ; rue Aristide Briand ; chemin de la Croix ; rue Jules Dru ; rue Pierre Dupont ; place Emile Fayard ; avenue Jules Ferry ; rue Jacques Feuillet ; rue Philibert Gaillard ; sentier de la Gare ; avenue Général de Gaulle ; rue Barthélémy Goiran ; impasse Jacquard ; place de la Liberté ; rue Claudius Moiroud ; quai Jean Moulin ; impasse de la Mousse ; rue Gabriel Péri ; rue Richard Perrin ; rue de la République ; rue Reverchon ; place Saint Maurice ; passage Saint Olive ; rue Sylvain Sulzbach ; passage Mathieu Thomasset ; rue des Traverses ; place de Verdun ; impasse de la Voute.</p>

- Le bureau de vote centralisateur de la commune de Couzon au Mont d'Or est le bureau de vote n°1 situé 2 rue Jean-Baptiste Anjoly, à Couzon au Mont d'Or.

Article 2 : Le reste sans changement

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 4 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le maire de la commune de Couzon au Mont d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Couzon au Mont d'Or et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 14 mars 2022

Pour le Préfet
La Préfète
Secrétaire Générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Signé : Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-03-14-00001

ARRÊTÉ n° 69-2022-03-14-
instituant les bureaux de vote et leur périmètre
géographique, et répartissant les électeurs
pour la commune de CALUIRE ET CUIRE située
dans la circonscription métropolitaine du
Plateau Nord-Caluire et dans la 5ème
circonscription législative du Rhône (69-05)



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Emilie BERTOTTO
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : emilie.bertotto@rhone.gouv.fr

ARRÊTÉ n° 69-2022-03-14-

instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de CALUIRE ET CUIRE située dans la circonscription métropolitaine du Plateau Nord-Caluire et dans la 5ème circonscription législative du Rhône (69-05)

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté préfectoral n° 4171 du 13 août 2009 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Caluire et Cuire,

CONSIDÉRANT la demande du maire de Caluire et Cuire en date du 14 février 2022 demandant la correction d'erreurs matérielles dans la rédaction de l'arrêté préfectoral susvisé,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 4171 du 13 août 2009 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de Caluire et Cuire, sont modifiées ainsi qu'il suit :

Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter de la publication du présent arrêté, les électrices et électeurs de la commune de Caluire et Cuire seront répartis en 37 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il suit :

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

N° et siège du Bureau	Périmètre
<p><u>Bureau de vote n° 1</u> <u>Centralisateur</u> Hôtel de Ville Salle Jean Moulin Place du Docteur Frédéric Dugoujon</p>	<p>Avenue Beauséjour – Montée Castellane – Place de l’Institut des Frères – Rue Jamen Grand – Rue François Peissel (n° 38 à la fin côté pair ; n° 45 à la fin côté impair) – Place du Docteur F. Dugoujon.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 2</u> Groupe Scolaire Jean Jaurès 1 place Jules Ferry</p>	<p>Rue Claude Baudrand – Montée de la Boucle (n° 1 à n° 3) – Impasse Denuzière – Rue Henri Chevalier – Rue du Mailly – Allée des Monts d’Or – Passage du Nord – Chemin du Penthod – Impasse du Penthod – Boulevard des Canuts – Rue de la Galoche.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 3</u> Groupe Scolaire Victor Basch 244 chemin de Wette Faÿs</p>	<p>Place Victor Basch – Place de Crépieux – Impasse des Ecureuils – Impasse 87 (Route de Strasbourg) – Chemin du Panorama (n° 1 à n° 345 côté impair ; n° 2 à n° 436 côté pair) – Chemin du Ravin – Grande Rue de Saint Clair (n° 101 à la fin) – Route de Strasbourg – Chemin du Vieux Crépieux – Chemin de la Vire – Impasse Charles Besseas.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 4</u> Groupe Scolaire Berthie Albrecht 14 rue de l’Oratoire</p>	<p>Montée du Belvédère – Montée Bissardon – Place Bissardon – Rue Bissardon – Montée de la Boucle (n° 43 à n° 61 côté impair) – Rue de la Claire – Impasse des Lilas – Montée des Lilas – Square Niel – Rue de l’Orangerie – Square Polnard – Impasse Regaud – Rue Royet – Rue de Verdun – Rue Lachieze-Rey – Rue du Docteur Henri d’Or.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 5</u> Groupe Scolaire Edouard Herriot 9 rue Jean Pellet</p>	<p>Chemin des Aubépins – Impasse Beausoleil – Chemin de Bel Air – Chemin du Bois – Chemin du Bois Joli – Chemin Paul Cabane – Chemin de la Cigaline – Chemin de Combe Martin – Impasse Combe Martin – Avenue des Cottages (n° 18 à la fin côté pair ; n° 23 à la fin côté impair) – Chemin des Donateurs – Impasse des Glycines – Passage Georges Guiard – Chemin de la Pergola – Impasse des Jeux de Boules – Avenue de la Prévoyance – Chemin du Sycomore – Chemin de Vassieux – Impasse Frédéric Chopin.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 6</u> Groupe Scolaire Pierre et Marie Curie 17 rue Lucien Maître</p>	<p>Barrage de l’Ile Barbe – Rue du Bois de la Caille (côté impair ; n° 10 à la fin côté pair) – Quai Clémenceau (n° 1 à n° 14 bis) – Place de Cuire Le Bas – Montée de l’Eglise – Impasse de l’Ecluse – Rue Capitaine Ferber – Montée des Forts (n° 1 à n° 17 côté impair ; n° 2 à n° 14 côté pair) – Maison des Ponts et Chaussées – Chemin de Plain Vallon – Impasse Félicien Dame – Montée de la Rochette.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 7</u> Groupe Scolaire Montessuy 98 rue Pasteur</p>	<p>Impasse Mathieu – Rue Pasteur (n° 1 à n° 55 côté impair ; n° 2 à n° 50 côté pair).</p>

<p align="center"><u>Bureau de vote n° 8</u></p> <p>Groupe Scolaire Jules Verne 75 avenue Général de Gaulle</p>	<p>Rue Maryse Bastié – Allée du Bois des Cotes – Chemin du Bois Roux – Parc du Bois Roux – Rue Hélène Boucher – Allée des Cèdres – Chemin du Charroi – Impasse du Charroi – Chemin de la Combe – Chemin du Désert – Parc Grand Soleil – Chemin du Grillon – Rue Monique – Parc Montchoisy – Allée du Mont Cindre – Allée René Mouchotte – Rue Odile – Allée de la Roseraie – Rue Saint Exupéry – Montée du Vernay – Place du Vernay.</p>
<p align="center"><u>Bureau de vote n° 9</u></p> <p>Groupe Scolaire Jean Moulin 5 chemin de Crépieux</p>	<p>Chemin de Crépieux (n° 1 à n° 21 côté impair ; n° 2 à n° 18 côté pair) – Avenue Louis Dufour – Place de l’Eglise – Place Maréchal Foch – Rue des Combattants d’AFN – Rue Jean Moulin (n° 35 à la fin côté impair , n° 70 à la fin côté pair) – Avenue Pierre Terrasse (côté impair).</p>
<p align="center"><u>Bureau de vote n° 10</u></p> <p>Groupe Scolaire Paul Bert 25 chemin J. B. Gilliard</p>	<p>Allée Claude Dumont – Chemin des Petites Brosses (n° 1 à n° 45 côté impair) – Montée des Soldats (n° 3 à la fin côté impair) – Impasse Claude Dumont.</p>
<p align="center"><u>Bureau de vote n° 11</u></p> <p>Groupe Scolaire Jean Jaurès 1 place Jules Ferry</p>	<p>Allée Feraud – Place Jules Ferry – Rue de la Gare de Cuire – Rue Guyot – Allée Manus – Rue Nuzilly – Allée des Tamaris.</p>
<p align="center"><u>Bureau de vote n° 12</u></p> <p>Groupe Scolaire André Marie Ampère 124 rue Pierre Brunier</p>	<p>Boulevard Paul Doumer (n° 1 à la fin côté impair) – Montée des Forts (n° 19 à la fin côté impair) – Rue Auguste Lumière (n° 1 à la fin côté impair) – Rue Frédéric Mistral – Chemin du Pelleru.</p>
<p align="center"><u>Bureau de vote n° 13</u></p> <p>Groupe Scolaire Victor Basch 244 chemin de Wette Faÿs</p>	<p>Place Bellevue – Impasse du Grand Bichet – Cours Aristide Briand – Grande Rue de Saint Clair (n° 1 à n° 40) – Montée Joseph Serre – Montée de la Sœur Vially (n° 1 à n° 5 côté impair ; n° 2 à n° 12 côté pair).</p>
<p align="center"><u>Bureau de vote n° 14</u></p> <p>Espace municipal de l’Oratoire 11 rue de l’Oratoire</p>	<p>Rue de Margnolles (n° 2 à n° 62 côté pair) – Impasse Margnolles – Square Elie Vignal.</p>
<p align="center"><u>Bureau de vote n° 15</u></p> <p>Groupe Scolaire Montessuy 98 rue Pasteur</p>	<p>Rue Edouard Branly – Chemin de Cachepieu – Place Professeur Clamette – Rue Lavoisier – Passage Lavoisier – Rue Marlien – Rue Paul Painlevé – Rue Professeur Roux.</p>
<p align="center"><u>Bureau de vote n° 16</u></p> <p>Groupe Scolaire Paul Bert 25 chemin J. B. Gilliard</p>	<p>Avenue du 8 mai 1945.</p>

<p><u>Bureau de vote n° 17</u></p> <p>Groupe Scolaire Paul Bert 25 chemin J. B. Gilliard</p>	<p>Allée des Alpes – Chemin de Boutary – Place Louis Braille – Chemin Jean Baptiste Gilliard (n° 11 à la fin) – Place Valentin Haüy – Rue Emile Romanet – Avenue Elie Vignal.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 18</u></p> <p>Groupe Scolaire Montessuy 98 rue Pasteur</p>	<p>Avenue Alexander Fleming.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 19</u></p> <p>Groupe Scolaire Jules Verne 75 avenue Général de Gaulle</p>	<p>Rue André Lassagne – Chemin Jean Petit (n° 1 à n° 10) – Rue Eugène Villon – Rue Martin Basse.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 20</u></p> <p>Groupe Scolaire Jean Jaurès 1 place Jules Ferry</p>	<p>Rue du Bois de la Caille (n° 2 à n° 8 côté pair) – Rue Pierre Brunier (n° 1 à n° 39 côté impair) – Avenue Loisy – Rue Albert Montagnier – Rue de la Tarentaise – Impasse de la Tarentaise – Rue du Val d’Isère.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 21</u></p> <p>Groupe Scolaire Montessuy 98 rue Pasteur</p>	<p>Rue Hector Berlioz – Place Laurent Bonnevey – Allée du Cerisier – Allée des Clos Fleuris – Clos de la Jeunesse – Fort de Montessuy – Allée du Parc de la Jeunesse – Rue Docteur Laennec – Rue Abbé Lemire – Rue de Margnolles (n° 59 à la fin côté impair ; n° 64 à la fin côté pair) – Rue de Montessuy – Rue Pasteur (n° 52 à n° 74 côté pair ; n° 57 à n° 71 côté impair) – Rue Charles Peguy – Avenue Jean Monnet (n° 243 à la fin côté impair ; n° 250 à la fin côté pair).</p>
<p><u>Bureau de vote n° 22</u></p> <p>Groupe Scolaire André Marie Ampère 124 rue Pierre Brunier</p>	<p>Rue Pierre Brunier (n° 71 à la fin côté impair ; n° 80 à la fin côté pair) – Rue Coste (n° 94 à la fin côté pair ; n° 109 à la fin côté impair) – Avenue de l’Espérance – Allée Jean Marie Philly.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 23</u></p> <p>Salle des Sports André Cuzin 40 chemin de Crépieux</p>	<p>Chemin de Crépieux (n° 20 à la fin côté pair) – Chemin des Femmes Mortes – Allée Jean Mermoz – Avenue Général Leclerc (n° 1 à n° 53 côté impair ; n° 2 à n° 48 côté pair) – Impasse Général Leclerc – Montée des Soldats (n° 10 bis à la fin côté pair) – Allée de Valombre.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 24</u></p> <p>Espace municipal de l’Oratoire 11 rue de l’Oratoire</p>	<p>Rue de Margnolles (n° 1 à n° 57 côté impair) – Montée de la Sœur Vially (n° 7 à la fin côté impair ; n° 14 à la fin côté pair) – Rue de l’Oratoire.</p>

<p><u>Bureau de vote n° 25</u></p> <p>Groupe Scolaire Edouard Herriot</p> <p>9 rue Jean Pellet</p>	<p>Chemin des Autherons – Impasse Bel Air – Chemin Pierre Drevet (n° 1 à n° 1057 côté impair) – Rue André Dufrene – Chemin des Ecoles – Allée des Etourneaux – Rue de Finlande – Rue Gallieni – Impasse Gallieni – Chemin des Genets – Montée Gruffaz – Impasse des Lentes – Chemin de la Mascotte – Chemin de la Montagne – Chemin des Muriers – Impasse des Muriers – Chemin du Panorama (n° 347 à la fin côté impair ; n° 438 à la fin côté pair) – Chemin du Pavillon – Rue Jean Pellet – Chemin des Peupliers – Chemin du Poète – Montée du Réservoir – Avenue Barthélémy Thimonnier – Chemin des Villas – Impasse des Illantes – Impasse du Poète – Allée des Centaurées – Impasse des Villas.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 26</u></p> <p>Groupe Scolaire Pierre et Marie Curie</p> <p>17 rue Lucien Maître</p>	<p>Quai Clémenceau (n° 15 à la fin) – Chemin de Fond Rose – Rue Lucien Maître.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 27</u></p> <p>Groupe Scolaire Jean Jaurès 1 place Jules Ferry</p>	<p>Rue Pierre Brunier (n° 2 à n° 78 côté pair ; n° 41 à n° 69 côté impair).</p>
<p><u>Bureau de vote n° 28</u></p> <p>Groupe Scolaire Jules Verne 75 avenue Général de Gaulle</p>	<p>Rue Pierre Bourgeois – Rue Buathier de Kolta – Chemin Pierre Drevet (n° 1059 à la fin côté impair) – Avenue Général Leclerc (n° 50 à la fin côté pair ; n° 55 à la fin côté impair) – Chemin des Maraichers – Lieudit Les Mercières – Chemin Pied Chardon – Allée des Chardonnets.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 29</u></p> <p>Groupe Scolaire Jean Moulin 5 chemin de Crépieux</p>	<p>Place de la Bascule – Impasse Bellevue – Impasse du Collège – Impasse Fort Marais – Impasse Gaillard – Avenue Général de Gaulle (n° 1 à n° 15 côté impair) – Impasse de l'Industrie – Impasse des Pavillons – Allée des Tilleuls – Impasse de la Source.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 30</u></p> <p>Groupe Scolaire Paul Bert 25 chemin J. B. Gilliard</p>	<p>Chemin du Clos Collinot – Avenue Benjamin Delessert – Allée du 11 novembre 1918 – Chemin des Petites Brosses (n° 2 à la fin côté pair) – Rue Paul-Emile Victor – Rue Docteur Zamenhof.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 31</u></p> <p>Hôtel de Ville Salle Jean Moulin Place du Docteur Frédéric Dugoujon</p>	<p>Rue Berthelot – Impasse Cotton – Place Gouaillhardou – Montée Victor Hugo – Impasse Marie Lyan – Passage Martin – Rue Jean Moulin (n° 1 à n° 33 côté impair ; n° 2 à n° 68 côté pair) – Impasse Léon Ringuet – Avenue Marc Sangnier (n° 1 à n° 9 côté impair ; n° 2 à n° 16 côté pair) – Avenue Pierre Terrasse (n° 2 à la fin côté pair) – Allée des Verchères – Impasse des Verchères.</p>

<p><u>Bureau de vote n° 32</u></p> <p>Groupe Scolaire André Marie Ampère</p> <p>124 rue Pierre Brunier</p>	<p>Rue André Marie Ampère – Rue de l’Avenir Croix Roussien – Impasse du Capot – Rue du Capot – Rue Curie – Boulevard Paul Doumer (n° 2 à la fin côté pair)– Chemin de la Fontaine – Montée des Forts (n° 16 à n° 22 côté pair) – Place Edouard Herriot – Rue Auguste Lumière (n° 2 à la fin côté pair) – Rue François Peissel (n° 1 à n° 43 côté impair ; n° 2 à n° 36 bis côté pair) – Rue Ernest Renan – Avenue Marc Sangnier (n° 11 à la fin côté impair ; n° 18 à la fin côté pair) – Rue Albert Thomas – Avenue Jean Monnet (n° 1 à n° 241 côté impair ; n° 2 à n° 248 côté pair).</p>
<p><u>Bureau de vote n° 33</u></p> <p>Groupe Scolaire Victor Basch</p> <p>244 chemin de Wette Faÿs</p>	<p>Square Général Brosset – Avenue des Cottages (n° 1 à n° 21 côté impair ; n° 2 à n° 16 côté pair) – Place Henry Demonchy – Gare de Saint Clair – Chemin J. B. Gilliard (n° 1 à n° 9 côté impair ; n° 2 à n° 10 côté pair) – Chemin de Halage – Square Jean Pellet – Montée du Petit Versailles – Allée du Petit Versailles – Avenue des Platanes – Allée de Poumeyrol – Grande rue de Saint Clair (n° 41 à n° 100) – Quai Charles Sénard – Montée des Soldats (n° 1 ; n° 2 à n° 10 côté pair) – Chemin du Vallon – Chemin Wette Faÿs – Rue de la Gravière.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 34</u></p> <p>Groupe Scolaire Montessuy</p> <p>98 rue Pasteur</p>	<p>Place Gutenberg – Boulevard Joffre – Allée Commandant Marchand – Rue Pasteur (n° 73 à la fin côté impair ; n° 76 à la fin côté pair) – Allée Turba Choux – Allée Vauban.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 35</u></p> <p>Salle des Sports André Cuzin</p> <p>40 chemin de Crépieux</p>	<p>Chemin de Crépieux (n° 23 à la fin côté impair) – Chemin de Balme Baron – Chemin des Bruyères – Lot. des Grandes Brosses – Lotissement de la Terre des Lièvres – Chemin Jean Petit (n° 11 à la fin) – Chemin de la Prairie.</p>
<p><u>Bureau de vote n° 36</u></p> <p>Groupe Scolaire Jean Jaurès</p> <p>1 place Jules Ferry</p>	<p>Rue Coste (n° 1 à n° 107 côté impair ; n° 2 à n° 92 côté pair).</p>
<p><u>Bureau de vote n° 37</u></p> <p>Groupe Scolaire Jules Verne</p> <p>75 avenue Général de Gaulle</p>	<p>Avenue Général de Gaulle (n° 2 à la fin côté pair ; n° 17 à la fin côté impair).</p>

Article 2 : Le bureau centralisateur de la commune de Caluire et Cuire est le bureau n°1 dont le siège est situé à l’Hôtel de Ville, en Salle Jean Moulin, place du Docteur Frédéric Dugoujon à Caluire et Cuire.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 4 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le maire de Caluire et Cuire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Caluire et Cuire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 14 mars 2022

Pour le Préfet
La Préfète
Secrétaire Générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Signé : Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-03-14-00003

ARRETE n° 69-2022-03-14- Instituant les
bureaux de vote et leur périmètre géographique,
et répartissant les électeurs
pour la commune de ECHALAS située dans le
canton de Mornant
et dans la 11ème circonscription législative du
Rhône (69-11)



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Emilie BERTOTTO
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : emilie.bertotto@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2022-03-14-

Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de ECHALAS située dans le canton de Mornant et dans la 11ème circonscription législative du Rhône (69-11)

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté préfectoral n° 4517 du 2 juillet 2010 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune d'Échalas,

CONSIDÉRANT la demande du maire d'Échalas en date du 1er mars 2022, relative à la modification permanente du lieu de vote,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1^{er}: L'arrêté préfectoral n° 4517 du 2 juillet 2010 est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 2: Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter de la date de publication du présent arrêté, les électrices et les électeurs de la commune d'Échalas seront affectés dans le bureau de vote unique de la commune, dont le siège est fixé à la salle du Pré de Lerle, 18 route de la Croix Régis à Echalas.

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 4 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, le Sous-Préfet en charge du Rhône Sud et le maire de Echalas sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Echalas et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 14 mars 2022

Pour le Préfet
La Préfète
Secrétaire Générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Signé : Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-03-16-00001

Arrêté portant autorisation d appel à la
générosité publique pour le fonds de dotation
dénommé « FONDS DE DOTATION ULTRA
SPORTS SCIENCE »



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau du contrôle budgétaire et des
dotations de l'Etat

Affaire suivie par : Rayane MAHOUST
Tél. : 04 72 61 66 12
Courriel : rayane.mahouast@rhone.gouv.fr

Arrêté n°

du 16 mars 2022

portant autorisation d'appel à la générosité publique pour le fonds de dotation dénommé « FONDS DE DOTATION ULTRA SPORTS SCIENCE »

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
- VU la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140 ;
- VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
- VU le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment les articles 11 et suivants ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 mai 2019 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique ;

CONSIDÉRANT la demande reçue le 16 mars 2022 présentée par Monsieur Alexandre MERIEUX, président du fonds de dotation dénommé « FONDS DE DOTATION BioMérieux » ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux textes en vigueur ;

SUR proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances de la préfecture du Rhône :

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Accueil du public : 18 rue de Bonnel

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

ARRETE

Article 1er : Le fonds de dotation dénommé « FONDS DE DOTATION BioMérieux » dont le siège social est situé 376 Chemin de l'Orme – 69280 Marcy l'Etoile, est autorisé à faire appel à la générosité publique à compter du 1^{er} Avril 2022 au 31 mars 2023.

Article 2 : Les annonces relatives à l'appel à la générosité publique au profit du fonds de dotation «FONDS DE DOTATION BioMérieux» seront réalisées notamment :

- La mise en place sur le futur site internet du fonds de dotation, d'un formulaire spécifique sur une page internet dédiée permettant à tous les internautes d'effectuer en ligne des dons ;
- Des formulaires papiers distribués uniquement à l'occasion des manifestations organisées ou soutenues par le fonds de dotation ;
- Des annonces relatives à l'appel public à la générosité qui pourront être réalisées par le biais des différents médias locaux, régionaux et nationaux ;
- L'envoi d'emails spécifiques.

Article 3 : Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

Le compte d'emploi des ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 22 mai 2019.

Article 4: La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée si l'activité du fonds de dotation est suspendue, ou si l'autorité judiciaire est saisie en vue de la dissolution du fonds.

Article 5: La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances de la préfecture du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et notifié au président du fonds de dotation visé à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Le Préfet,
La préfète
Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Cécile DINDAR

« Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr »

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-03-07-00009

Arrêté portant autorisation d appel à la
générosité publique pour le fonds de dotation
dénommé « FONDS DE DOTATION ULTRA
SPORTS SCIENCE »



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau du contrôle budgétaire et des
dotations de l'Etat

Affaire suivie par : Rayane MAHOUST
Tél. : 04 72 61 66 12
Courriel : rayane.mahouast@rhone.gouv.fr

Arrêté n°

du 07 mars 2022

portant autorisation d'appel à la générosité publique pour le fonds de dotation dénommé « FONDS DE DOTATION ULTRA SPORTS SCIENCE »

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
- VU la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140 ;
- VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
- VU le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment les articles 11 et suivants ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 mai 2019 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique ;

CONSIDÉRANT la demande reçue le 03 mars 2022 présentée par Monsieur Patrick BASSET, président du fonds de dotation dénommé « Fonds de dotation ULTRA SPORTS SCIENCE » ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux textes en vigueur ;

.../...

SUR proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances de la préfecture du Rhône :

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Accueil du public : 18 rue de Bonnel

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

ARRETE

Article 1er : Le fonds de dotation dénommé « Fonds de dotation ULTRA SPORTS SCIENCE » dont le siège social est situé 109 Boulevard de l'Europe – 69310 PIERRE BENITE, est autorisé à faire appel à la générosité publique à compter du 15 mars 2022 au 14 mars 2023.

L'objectif du présent appel à la générosité publique est de percevoir des fonds afin de soutenir l'action du fonds dans ses domaines statutaires d'intervention dont notamment :

- le financement nécessaire afin d'améliorer l'éclairage scientifique sur les processus de compréhension et d'appréhension des pathologies liées aux sports d'ultra-endurance ;
- le financement des messages de prévention et de la promotion des bonnes pratiques en matière de santé et de la contribution à la lutte antidopage ;
- le financement de structures ou de projets à caractère sanitaire, social ou éducatif, dont l'objet correspond au sien.

Article 2 : Les annonces relatives à l'appel à la générosité publique au profit du fonds de dotation «ULTRA SPORTS SCIENCE» seront réalisées par l'envoi de mails, courriers ou brochures ainsi que par le biais de son site internet (outil de collecte en ligne, crowdfunding).

Article 3 : Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

Le compte d'emploi des ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 22 mai 2019.

Article 4: La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée si l'activité du fonds de dotation est suspendue, ou si l'autorité judiciaire est saisie en vue de la dissolution du fonds.

Article 5: La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances de la préfecture du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et notifié au président du fonds de dotation visé à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Le Préfet,
La préfète
Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Cécile DINDAR

« Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr »

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-03-16-00004

Arrêté portant nomination des membres des
commissions de contrôle
dans les communes de l'arrondissement de Lyon



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Lyon, le 16 mars 2022

Affaire suivie par : Nicole MALIVOIR
Tél. : 04 72 61 61 37
Courriel : nicole.malivoir@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2022-03-16 portant nomination des membres des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Lyon

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-03-04-00005 du 04 mars 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Lyon ;

Considérant les propositions du maire de Grigny ;

Sur la proposition de la Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Cet arrêté abroge l'arrêté n° 69-2022-03-04-00005 du 04 mars 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Lyon.

Article 2 : Les membres des commissions de contrôle figurent dans le tableau annexé ci-après. Ils sont nommés jusqu'au 10 décembre 2023.

Article 3 : La Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et les maires des communes de l'arrondissement de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet
La Préfète,
Secrétaire Générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
Signé : Cécile DINDAR

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
ALBIGNY-SUR-SAÔNE	UNIS POUR ALBIGNY	Georgette FONDJIO	néant				
		Thierry GOYET	néant				
		Laure JOLY	néant				
	ALBIGNY POUR TOUS	Ivan SUJOBERT	néant				
	ALBIGNY ENSEMBLE, AUTREMENT	Denis DE MARINIS	néant				
AMPUIS	DU FLEUVE AUX COLLINES AGIR POUR AMPUIS	Muriel BONNEFOND	Virginie COROMPT	Pierre DURAND	Bernard CHAMBEYRON	Christophe BILLON	Jean-Pierre GAYVALLET
AVEIZE	LISTE POUR LA GESTION DES INTERETS COMMUNAUX	Stéphanie MALLE	Laurent LHOMME	Jean Marc CHILLET	Patrick VILLARD	Claude THOLLET	Jacqueline RESSICAUD
BEAUVALLON	BEAUVALLON POUR L'AVENIR	Gérard FAURAT	Marie-Jeanne NUNES	Gerard BETTON	Pierre MURIGNEUX	Gabriel VILLARD	Bernard BROTTE
BRIGNAIS	PARLONS BRIGNAIS 2020	Roger REMILLY	Béatrice VERDIER				
		Béatrice DHENNIN	Christelle RIVAT				
		Jean-Philippe SANTONI	Christophe GALLAY				
	BRIGNAIS ENSEMBLE	Lionel BRUNEL	Laurence BEUGRAS				
	MIEUX VIVRE A BRIGNAIS	Lionel CATRAIN	Christiane CONSTANT				
BRINDAS	BRINDAS AGIR AVEC AMBITION POUR L'AVENIR	Bernard BALESTIÉ	Christine BAUDOIN				
		Claudine ROSIN	Sylvie PETER				
		Bernard LECOLLIER	Christiane DOMINIQUE				
	ENSEMBLE POUR BRINDAS	Michel WEILL	Patrick BIANCHI				
	BRINDAS AVEC VOUS	Guillaume GIRAUD	néant				
BRON	BRON 2020 PROTEGER RESPIRER	Stéphane GENIN	Christiane RIVOIRE				
		Sandrine BERTHET	Françoise KIRASSIAN				
		Tarik EZ ZAJJARI	Maryam EL GUIZANI				
	BRON NATURELLEMENT AVEC JEAN- MICHEL LONGUEVAL	Jean-Pierre ANGOSTO	Djamel BOUABDALLAH				
		Stéphanie VELLA	Nesrine MECHKAR				
BRULLIOLES		Jean-Yves PORTE	Bertrand MESPOULET	Bernard HANNUS	Valérie SAINT MARTIN	Christian SIMON	Joël SOLA
BRUSSIEU	BRUSSIEU LA GIE L'ESSENTIEL EN TOUTE SIMPLICITE	Jocelyne MESTRE	Bernadette VOLAY	Jean-Paul BARRET	Auréli Fournier	Bruno CHAZALLET	Raymond GANTILLON
CAILLOUX/FONTAINES	REUNIR POUR REUSSIR	Michel JARRIN	néant				
		Fabienne PUECH	néant				
		Florence DE PEYRONNET	néant				
	CAILLOUX POUR VOUS	Nicole DREVET	néant				
		Mickaël BOURGUIGNON	néant				
CALUIRE-ET-CUIRE	CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT AVEC PHILIPPE COCHET	Mamadou DIALLO	Fabienne GUGLIELMI				
		Laure DEL PINO	Abdelaziz TAKI				
		Chantal CRESPIY	Chrystèle LINARES				
	URGENCE ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES A CALUIRE ET CUIRE	Marie-Jo LE CARPENTIER	Xavier GILLARD				
	CALUIRE AU COEUR	Dominique BLANC	Laurent ATTAR-BAYROU				
CHABANIÈRE	CHABANIÈRE, A L'ECOUTE DES TROIS VILLAGES	Jean-Paul CARTON	néant				
		Jean-Christophe HOSTACHY	Martine PERRON				
		Gilles MICHEL	néant				
	CHABANIÈRE POUR NOS TROIS VILLAGES PLUS FORTS AVEC GREGORY ROUSSET	Denis LANCHON	néant				
		Auréli BERGER	néant				
CHAMBOST- LONGESSAIGNE		René BONNET	Anthony CHARBONNIER	Jean VERNAY	Henri DUGAS DE LA CATONNIERE	Bernard BONNASSIEUX	André DUMAS
CHAMPAGNE-AU-MONT- D'OR	VIVONS CHAMPAGNE	Gilbert ARLABOSSE	Gilles MAJEUR				
		Sylviane GUILLMART	Bruno RYON				
		Nathalie BENYAHIA	Bruno LECARPENTIER				
	ENSEMBLE POUR CHAMPAGNE	Anne-Marie BACIC	Matthieu BONNARY				
Maria FASSI		Béatrice NEYRET					
LA CHAPELLE-SUR-COISE		Corinne MARQUET	Vincent LE GOFF	Roger CARTERON	néant	Henri VERICEL	néant
CHAPONNAY	CHAPONNAY DEMAIN	Bernard THOMAS	Christine KHAIR				
		Carole DREVON	Cécile SUBRA				
		Laurent PETIT	Camille PAUL				
	CHAPONNAY DURABLE ET CITOYEN	Muriel LAURIER	Matthieu GAYRAL				
		Christophe DECLEZ	Valérie ALLAGNAT				

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
CHAPONOST	J'AIME CHAPONOST 2020	Anais VIDAL	Fabrice DUPLAN				
		Thomas SAUVAGE	Sandrine GENIN				
		Françoise DUMAS	Céline VEDRENE				
	C'EST LE MOMENT POUR CHAPONOST!	Christian GAUTIER	Daniel SERANT				
		Anne ARNOUX	Catherine POINSON				
CHARBONNIÈRES-LES-BAINS	BIEN VIVRE A CHARBONNIERES	Patrick BOY	Philippe LHOPITAL				
		Eric HORRIOT	Sandrine CARDINAL				
		Mathilde LAPRESLE	Isabelle EXBRAYAT				
	ENSEMBLE CHARBO 2020	Séverine FONTANGES	Claude LAURENT				
	REUSSIR CHARBO AVEC VOUS	Benoît MARBACH	Yves HARTEMANN				
CHARLY	AIMER CHARLY AVEC OLIVIER ARAUJO	Emilie FRESSINET	Carole CHAVANET				
		Marie-Claude GUERRIERI	Daniel DJIRGUIAN				
		Pierre AIGLE	Anne GAVOILLE				
	CHARLY NATURELLEMENT	Corinne BARBASSO-BUAUS	Marylène PICHAT				
		Mathieu VAN HAESEBROECK	Serge OLLAGNIER				
		Marie-Claude CLOUZEAU	Aline DURET				
CHASSIEU	CHASSIEU MON SEUL PARTI	Christian MOREL	Patrice SCHMITT				
		Pascal BERNARD	Nathalie BARREIRA				
		Jean-François LEONE	Marie-Claude BOULMIER				
	ENSEMBLE POUR CHASSIEU	Laurent PRIMAULT	Sylvaine COPONAT				
CHAUSSAN	CHAUSSAN, L'ESPRIT VILLAGE !	Pascal FURNION	Laurence RABOISSON CROUPI	Christiane GAUDIN	Corinne CAILLET	Marie-Thérèse REYNARD	Elisabeth CHOUX
COISE		Aurélie CARTERON	Valérie VENET	Gilbert FAYOLLE	néant	Simone BERNE	néant
COLLONGES-AU-MONT-D'OR	COLLONGES D'ABORD	Claudine IMBERT	Christophe CHARVET				
		Véronique LIGNEY	Thibault VALON				
		Stéphane LEROUX	Florence DESCHODT				
	COLLONGES AVENIR	Jacques MAISSE	Pierre Marie LELARD				
		Patrick JOUBERT	Dominique BOYER RIVIERE				
COLOMBIER-SAUGNIEU	NOTRE VILLAGE DEMAIN 2020	Jean-Michel MARCHAND	Christian CONTREAU				
		Franck GIORDANO	Arnaud CORDIER				
		Corinne GRIMAUD-BAUDRY	Marina GAUTHIER				
	RESTONS VILLAGE	Pascal AGUIRRE	Sandrine AUQUIER				
		Catherine GUILLOT	Vincent DUMAS				
COMMUNAY	COMMUNAY EN ACTION	Jacques ORSET	Gérard SIBOURD				
		Odile ADRIAN LEROY	Caroline FLECK				
		Karim BOUKADOUR	Magali CHOMER				
	J'AIME COMMUNAY	Martine JAMES	Samir BOUKELMOUNE				
		Isabelle PIERROT	Julien MERCURIO				
CONDRIEU	AVENIR ET HABITER CONDRIEU	José GARCIA	Kati BOUDIER				
		Jérôme MORGANT	Martine MOUTON				
		Laura MOUNIER	Valérie MIGNOT				
	ENSEMBLE POUR CONDRIEU	Eric MOUNIER	Stéphane BOULAHBAS				
		Sylvie DIANI	Gaëlle FRERY RIGALDIES				
CORBAS	VIVONS CORBAS 2020-2026	Alain LEGRAS	Thierry HAON				
		Marie THOLAS	Yves MONTANGERAND				
		Michel MALTRAIT	Fraçois DARTIGUES				
	CORBAS 2020 NOTRE VILLE AVENIR	Ghislaine ARCARO	Lilian MORINON				
		Sandra GAUSSUIN-PISKULA	Guillaume BOUCHARLAT				
COUZON-AU-MONT-D'OR	ENSEMBLE COUZON	Michel DEPROST	Christine BEYNAT VRAY				
		Claire WELSCH	France MARRET				
		Frédéric BARON	Maria DOS SANTOS				
	COULEURS COUZON	Corinne COURTOIS	Ségolaine HUCK				
		Benjamin DURAND	Philippe MUYARD				

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
CRAPONNE	NOUVEAU CAP POUR CRAPONNE	Robert JUTTET	néant				
		Michel MONGE	néant				
		Florence COCHE	néant				
	CRAPONNE, PARTAGEONS L'AVENIR	Ahmed KHALADI	néant				
	AGISSONS POUR CRAPONNE	Patrick CHARY	néant				
CURIS-AU-MONT-D'OR	AGISSONS ENSEMBLE POUR CURIS	Selma JACOB	néant	Marie-Hélène SANTINELLI	néant	Yvan STOJANOVIC	néant
DARDILLY	DARDILLY DEMAIN	Jean-François FARGIER	néant				
		Suzanne JAMBON	Patrick FRANCILLON				
		Martine LEVY-NEUMAND	néant				
	DARDILLY 20/20	Guy CAPPEAU	Gaëlle DE LA RONCIÈRE				
		Roland ROBERT	néant				
DÉCINES-CHARPIEU	DECINES-CHARPIEU C'EST VOUS	Fathia BATISTA	Patrick BONET				
		Mohamed RABEHI	Gina DELEUZE				
		Nicole ASTIER	Eloise COCCO				
	DECINES AUTREMENT – VERTE ET HUMAINE	Dominique CREDOZ	Thierry ARGANT				
	EN MODE DECINES-CHARPIEU	Isabelle PERRIET-ROUX	Franck PASQUIER				
DUERNE		Claudie BARCET	Mariane MASSON	PIEGAY Marie Aimée	Dominique BOUTEILLE	Raymond CHOLLET	Sébastien FERLAY
ECHALAS	ECHALAS ESPRIT VILLAGE	Julie BONNEFOY	Rosemarie PERRIN	Pierre GARDIER	Virginie BOTTNER	Odile GELAS	Patricia MOULIN
ECULLY	ECULLY AU COEUR	Jean-José GARCIA	néant				
		Emile COHEN	néant				
		Pierre POINSOT	néant				
	ECULLY NATURELLEMENT ! AVEC DAMIEN JACQUEMONT	Jacques CHEVALEYRE	néant				
	ECULLY SEREINEMENT	Claude LARDY	néant				
FEYZIN	FEYZIN ENSEMBLE AVEC MURIELLE LAURENT	René FARNOS	Jean-Pierre BOHE				
		Michel GUILLOUX	Roger COURTOUT				
		Maria DOS SANTOS FERREIRA	Bruno GOUJON				
	FEYZIN CITOYEN 2020	Mireille SANCHEZ	Guillaume DUMOULIN				
		Alain SCHULER	Audrey NERI				
FLEURIEU-SUR-SAONE	FLEURIEU NOUS RASSEMBLE	Marie-Laurence PAGE	Corinne JUGUES	Michèle TOURRETTE	André DOEUVRE	Jean-Jacques FORRAT	Pascale JACQUET
FONTAINES-SAINT-MARTIN	DEMAIN FONTAINES SAINT-MARTIN	Rémy RIBAS	Laure JEAN PETIT	Cécile CHALUS	néant	Monique FAURE	néant
FONTAINES-SUR-SAÔNE	VOIR ENCORE PLUS LOIN	Michel MAZUEL	Christèle LEBUY				
		Jacqueline CROZET	Isabelle BLANC-JOUVAN				
		Thierry LEBRUN	Valérie MATTHYS				
	FONTAINES SOLIDAIRE CITOYENNE ECOLOGIQUE	Christine PLASSE	néant				
		Géraldine THELIOL	Sébastien TRINQUET				
FRANCHEVILLE	FRANCHEVILLE NATURELLEMENT	Georgette BARBET	Marc VINCENT				
		Marie-Christine BILLE	Patricia MORIN				
		Marie D'HONNEUR	Pascal ARDILLY				
	DEMAIN FRANCHEVILLE RESPIRE, AVEC VIVRE FRANCHEVILLE	Jacqueline LEBRUN	Cyril KRETZCHMAR				
		Marc BAYET	néant				
GENAS	GENAS C'EST VOUS	Chantal RIEHL	Loïc BADIN				
		Geneviève FARINE	Maryse ULLOA				
		Jean-Luc DENIS-LUTARD	Gilbert LAMOTHE				
	INSPIRE GENAS	Stéphanie NOTIN	Clément BICHAUT				
	GENAS ENSEMBLE	Françoise BERGAME	Christophe HARBONNIER				
GENAY	ENSEMBLE GENAY DEMAIN	Christian SOTHIER	Bernard MICHAUD				
		Jean-Paul LEGAL	Yves SCHWOB				
		Gilbert GRANDJEAN	Nadine PIN				
	GENAY MOI J'AIME	Chantal GARESSUS-MONOT	Denise COHEN				
	GENAY NOUVEL HORIZON	Michel MAUGEIN	Gilles TOUZOT				

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
GIVORS	CONSTRUISONS ENSEMBLE	Robert JOUVE	Isabelle FERNANDES				
		Delphine PAILLOT	Tarik KHEDDACHE				
		Grégory D'ANGELO	Zafer DEMIRAL				
	GIVORS EN GRAND 2021	Ali SEMARI	Jonathan LONOCE				
	GIVORS FIERE	Fabrice RIVA	Edwige MOIOLI				
GRÉZIEU-LA-VARENNE	GREZIEU ECOUTER AGIR ENSEMBLE	Michel LAGIER	Jean-Claude JAUNEAU				
		Nadine MAZZA	Béatrice BOULANGE				
		Emeric MOREL	Jean-Marc CHAPPAZ				
	GREZIEU DEMAIN	Renée TORRES	Jacques MEILHON				
		Marc ZIOLKOWSKI	Eliane BERTIN				
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ		Pascal VENET	Florence BLANCHARD	Bernard VILLEMAGNE	Christian DESSAIGNE	Sylvie PONCET	Daniel JOASSARD
GRIGNY	CONTINUONS GRIGNY ENSEMBLE	Irène DARRÉ	Marie-Claude MASSON				
		Hervé NOUZET	néant				
		Théo VIGNON	néant				
	CHANGER GRIGNY POUR UNE VILLE VIVANTE ECOLOGISTE ET SOLIDAIRE	Roland DECOMBE	néant				
		Daniela SEIGNEZ	néant				
LES HAIES		Jean Claude DUPLAIN	Roselyne PERIER	Georges DURIEU	Carole DOUILLET	Claude BONNEL	Patrick SALAS
LES HALLES		Jean-Paul GOMES	Loïc SIMON	Jean-Luc CHAPUIS	néant	Jocelyne CHAPUIS	néant
HAUTE-RIVOIRE	RENFORCONS NOS LIENS POUR DEMAIN	Nathalie JACQUEMOT	Sandrine ANDREKOVICIS	Colette COTTANCIN	Brigitte GRANGE	Daniel MILAN	Nadège MOULIN
IRIGNY	IRIGNY ENSEMBLE 2020	Jean-Luc DA PASSANO	Monique BERMOND				
		Anne-Christine TABERLET	Madjid BENATMANE				
		Isabelle SABRAN- LACROIX	Xavier GAREL				
	NOUVEL ELAN POUR IRIGNY	Laurent MARCHETTI	Béatrice ALLARD- BRETON				
		Nathalie SANLAVILLE	Cyrille OUANICH				
JONAGE	JONAGE AVANCE	Daniel MESTRE	néant				
		Véronique TRETIAKOFF	néant				
		Patricia ALVADO	néant				
	JONAGE AVANT TOUT 2020	Jacques BARTIER	néant				
		Jean Marc BOURBOTTE	néant				
JONS	JONS PROJETS D'AVENIR	Agnès GALERA	Séverine DEMORTIERE	Roger SANIAL	Gilles LOISY	Jean CLAVEL	Pierre BILLET
LARAJASSE	AGIR ENSEMBLE DANS LA CONTINUITÉ	DENIS Christine	néant	CHOLLAT Chantal	néant	TOURRAL Claudie	néant
LIMONEST	ENSEMBLE POUR LIMONEST	Régis MATHIEU	Antonio MARQUES				
		Fabienne GUENEAU	Christine GODARD				
		Brigitte CAYROL	Valérie LEMOINE				
	LIMONEST EN AVANT	Eric MAZOYER	Carole VENET				
		Nathalie DREVON	Augustin NEYRAND				
LISSIEU	LISSIEU AUTREMENT	Georges CHRYSSOMALIS	Grégory PARMENTIER				
		Elisabeth De FREITAS	Sandrine LECLERCQ				
		Emmanuel BERNARD	Caroline FOLLETET				
	VIVRE LISSIEU	Gilbert ARRIGONI	Madeleine DUFOURNEL				
		Sandrine COQUAND	néant				
LOIRE-SUR-RHÔNE	LISTE D'UNION ET D'ACTION MUNICIPALE	Marie-Cécile DE SANTA	Guillaume RIBEIRO				
		Nathalie JOURNOUD	Laurence PERRIN				
		Sandrine ROUSSET	néant				
	LOIRE-SUR-RHÔNE LA CITOYENNE	Anne-Marie SANCHEZ	néant				
		Stéphane GALAMAND	néant				
LONGES		Fabrice FOND	néant	Pascal BOUCHER	néant	Cécile COLOMBET	néant
LONGESSAIGNE		Gilbert COLLOMB	Bruno GOUJET	Georges LEGRAIN	Stéphane RIMAUD	Simone RIMAUD	Bruno GARNIER
LYON 1 ^{er}	ENSEMBLE, L'ÉCOLOGIE POUR LYON AVEC GREGORY DOUCET	David SOUVESTRE	Benoit SCIBERRAS	Dominique GAREL	Marie-Claire LEBLOND	Florence VERNIER	Francine SEGUIN

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
LYON 2°	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT	Florence VERNEY-CARRON	Jean-Bernard NUIRY				
		Anne-Sophie CONDEMINÉ	Aurélie BONNET SAINT GEORGES				
		Denis BROLIQUIER	Stéphanie STAN				
	ENSEMBLE, L'ÉCOLOGIE POUR LYON AVEC GREGORY DOUCET	Nathalie CARLINO	néant				
Olivier FERNOUX		néant					
LYON 3°	ENSEMBLE, L'ÉCOLOGIE POUR LYON AVEC GREGORY DOUCET	Emmanuel VIVIEN	Akif EKINCI				
		Thibaud ROCHE	Nouria MAHMOUDI				
		Hugo PATOURAUX	Arthur DUVIVIER				
	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT	Goveille TANDONNET	Béatrice DE MONTILLE				
RESPIRATIONS AVEC GEORGES KEPENEKIAN	Georges KEPENEKIAN	néant					
LYON 4°	ENSEMBLE, L'ÉCOLOGIE POUR LYON AVEC GREGORY DOUCET	Marie-Agnès CABOT	Yannick PAPAIX				
		Nadège BORRON	néant				
		Loïc RIGAUD	néant				
	RESPIRATIONS AVEC GEORGES KEPENEKIAN	Sylvie PALOMINO	David KIMELFELD				
BLEU BLANC LYON, ETIENNE BLANC, UNION DE LA DROITE, DES REPUBLICAINS ET DU CENTRE	Anne PELLET	néant					
LYON 5°	ENSEMBLE, L'ÉCOLOGIE POUR LYON AVEC GREGORY DOUCET	Marielle PERRIN	François THEVENIEAU				
		Bénédicte DRAILLARD	néant				
		Richard GLEIZAL	néant				
	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT	Jean Dominique DURAND	Yann CUCHERAT				
RESPIRATIONS AVEC GEORGES KEPENEKIAN	Laurence BUFFLIER	Grégory CUIILLERON					
LYON 6°	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT	Françoise BLANC	néant				
		Romain BILLARD	néant				
		Jacques STUDER	Véronique AZOULAY				
	MAINTENANT LYON POUR TOUS LES ECOLOGISTES AVEC GREGORY DOUCET	Florence DELAUNAY	Ivan REVEL				
RESPIRATIONS AVEC GEORGES KEPENEKIAN	Anne BRUGNERA	néant					
LYON 7°	ENSEMBLE, L'ÉCOLOGIE POUR LYON AVEC GREGORY DOUCET	Sylvie TOMIC	néant				
		Yacine FEKRANE	néant				
		Sophie PECOURT	néant				
	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT	Emilie DESRIEUX	néant				
RESPIRATIONS AVEC GEORGES KEPENEKIAN	Sarah PEILLON	néant					
LYON 8°	ENSEMBLE, L'ÉCOLOGIE POUR LYON AVEC GREGORY DOUCET	Philippe PRIETO	néant				
		Aurélie MARAS	néant				
		Pierre MOURIER	néant				
	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT	Charles Franck LEVY	néant				
RESPIRATIONS AVEC GEORGES KEPENEKIAN	Christophe COHADE	néant					
LYON 9°	ENSEMBLE, L'ÉCOLOGIE POUR LYON AVEC GREGORY DOUCET	Adrien DRIOLI	Emmanuel GIRAUD				
		Gautier CHAPUIS	Camille LACOSTE				
		Jean-Pierre OTTAVIANI	Cyril GUINET				
	UN TEMPS D'AVANCE AVEC YANN CUCHERAT	Blandine REYNAUD	Gérard COLLOMB				
Alain GIORDANO	Fouziya BOUZERDA						
MARCY-L'ÉTOILE	MARCY L'ÉTOILE « ENSEMBLE POUR DEMAIN »	Patrice COUVRAT	Luc SEGUIN				
		Nathalie EYNARD	Josiane MARILLIER				
		Christine GIRIN	Christophe MARIE-BROUILLY				
	MARCY L'ÉTOILE : AGIR POUR L'AVENIR CITOYEN RESPONSABLE SOLIDAIRE	Nacer SOUGH	Pascal MANTOUX				
		Chantal MAITRE	Laurence DOUCET				
MARENNES	MARENNES ENSEMBLE	Gabrielle THIVARD	néant	Jacqueline CHASSIGNEUX	néant	Marie-Noëlle PERRIER	néant
MESSIMY	MESSIMY AGIR ENSEMBLE	Michel GAUJAC	Lionel BEAUPELLET				
		Gérard CURE	Laurent LARRIEU				
		Catherine DI FOLCO	Francis ZANOTTI				
	PARTAGEONS NOTRE AVENIR	Hélène DUGAS	Cyrille PARRET				
Anne CHANCROGNE	Patricia VIAL						

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
MEYS		Pierre Paul FAURE	Thérèse MURIGNEUX	Paul MARTIN	néant	Pierre MAUVERNAY	néant
MEYZIEU	VIVRE MEYZIEU AVEC CHRISTOPHE QUINIOU	Bernard DUMAS	Stéphane PINSON				
		Monique AGUILERA	Valérie FOUR				
		Guy BIDAUD	Hervé DELEPINE				
	MIEUX VIVRE A MEYZIEU	Anne-Marie DUBOST	Christian DUCARRE				
	REAGIR POUR MEYZIEU	Nicolas BERNARD	Valérian PEPE				
MILLERY	AGIR ENSEMBLE POUR MILLERY	Jean-Dominique SOTTET	Evelyne FAVETTA				
		Evelyne ROGNARD	Eric PUYJALINET				
		Anne Marie BOULIEU	Philippe GAUFRETEAU				
	MILLERY AU RYTHME DE NOS VIES	Monique BRET VITTOZ	néant				
		Loïc DELAFOSSE	néant				
MIONS	ENSEMBLE CONTINUONS – FORCE D'AVENIR	Jacky MEUNIER	Alain CHAMBRAGNE				
		Régine MANOLIOS	néant				
		Patrick TUR	Anna MIGNOZZI				
	UNIS POUR MIONS	Yves PARRET	Bruno VANANTY				
		Francis MENA	Sophie SPENNATO				
MONTAGNY	BIEN VIVRE A MONTAGNY	Gérard TOURNIER	Catherine CATHERINEAU				
		Sonia GHIDINA	Jean-Marc PROST				
		Christophe DEBIASE	Christelle DOY				
	ENSEMBLE DONNONS DU COEUR A MONTAGNY	Jean-Luc BERARD	Michel MOREAU				
		Françoise MUGUET	Claude MEUNIER				
MONTANAY	ENSEMBLE POUR MONTANAY	Véronique BENEZECH	Nicole PICHAT	Martine DEGOUT	néant	Daniel CORDIER	néant
MONTROMANT		Florian DESREUMIAUX	Isabelle DIZIER	André RAYNARD	Bernadette DE CAMARET	Raymond DUCREUX	Odile YVOREL
MONTROTIER	CONSTRUISONS ENSEMBLE MONTROTIER DEMAIN	Irène CHAMBE	Jean-Paul FARJOT	Jean-Yves LAVAL	Gisèle COQUET	Héliène TONIN	néant
MORNANT	ENSEMBLE VIVONS MORNANT	Christian CECILLON	Jean-Marc MACHON				
		Serge CAFIERO	Véronique MERLE				
		Anne OLTRA	Sophie PIVOT				
	ALTERNATIVE ECO-CITOYENNE ET SOLIDAIRE	Raphaëlle GUERIAUD	Fatira RULLIERE				
		Mézián MAFHOUF	néant				
LA MULATIERE	LA MULATIERE CONFLUENCES D'ENERGIES	Nicole ROGER	Lahcène ABDELMOUMENE				
		Maxence GERARDI	Frédéric VIOUOT				
		Hervé COURBIS	Serge HARIVEAU				
	MULATIERE D'AVENIR	Éric VINCENT	Alexis BLANC-VARNET				
	LA MULATIERE AUTREMENT	Patrick CAILLON	Olivier MESNARD				
NEUVILLE-SUR-SAÔNE	MIEUX VIVRE NEUVILLE	Gérard PLAISANTIN	Nasser MESSAI				
		Leila Ben MAHFOUD	néant				
		Alain LABAT	néant				
	NATURELLEMENT NEUVILLE	Patrick SAILLOT	Guillemette DEBORDE				
	NEUVILLE ENSEMBLE	Patrick RACHAS	néant				
ORLIENAS	VISION PARTAGEE, COMMUNE DURABLE	Jean-Michel ARPI	Vincent LECOQ				
		Alain ZUCCA	néant				
		Catherine DAVOINE	néant				
	ORLIENAS ENSEMBLE	Thierry BADEL	néant				
		Cyrille DECOURT	néant				
OULLINS	100 % OULLINS	Chantal TURCANO- DUROUSSET	Georges TRANCHARD				
		Marie-Laure PIQUET- GAUTHIER	Christiane PLASSARD				
		Philippe LOCATELLI	Jean-Luc VIDALOT				
	LE TEMPS D'AGIR POUR UNE VILLE HUMAINE	Michel BAARSCH	Claire BELLISSEN				
		Nadine BADR-VOVELLE	Bertrand MANTELET				

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
PIERRE-BENITE	FIERS DE PIERRE-BENITE AVEC JEROME MOROGE	Jacque ROS	néant				
		Eliane CHAPON	néant				
		Alain DONJON	néant				
	GAUCHE ECOLOGIQUE RASSEMBLEES	Claude MOUCHIKHINE	néant				
	POUR PIERRE-BENITE	Pierre-Marie MAUXION	néant				
POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR	POLEYMIEUX ENSEMBLE PAR NATURE	Isabelle LOPES	Marie-Martine ZIMBOULAS	Nathalie DAMBREVILLE	Arlette DURAND	Jean-Pierre SCARAMUS	Marie PEYTEL
POLLIGNAY	L'ESPRIT VILLAGE	Stéphanie BOURGEOIS	néant				
		Aurélie GUTIERREZ	néant				
		Chloé CHARVIN	néant				
	VOUS ET NOUS AVANCONS ENSEMBLE	Danielle BLATH	Aurore PERRON-TOMA				
		Benjamin METELLY	néant				
POMEYS	ENSEMBLE POUR POMEYS	Didier REYMONDON	Patricia FILLON				
		René VALLIER	Stéphanie CHAMBE				
		Jean-Pierre KHIREDDINE	Françoise DUBOEUF				
	AGIR ENSEMBLE POUR POMEYS	Noël BROCHIER	néant				
		Sylvie THIVILLIER	néant				
PUSIGNAN	Acteurs de notre avenir	Jean-Pierre GEREZ	Laurent LAVOREL				
		Florence LATOUR	Allison BAYZELON				
		Frédéric DE SUREMAIN	Delphine GUERIN				
	Pusignan notre village	Hélène FANGET BARRIOZ	néant				
		Etienne BLEYER	néant				
QUINCIEUX	QUINCIEUX, MA COMMUNE	Patrick AUDEMARD	néant				
		Florence JOURNE	néant				
		Shirley RENET	néant				
	QUINCIEUX, AVEC NOUS C'EST C.L.A.I.R.E.S	Nicolas JALENQUES	néant				
		Hélène BROU	néant				
RILLIEUX-LA-PAPE	ENSEMBLE NOUS SOMMES RILLIEUX-LA-PAPE	Bernadette GUY	Brigitte DESMET				
		Brigitte EFFANTIN	Marie-Aline RADIX				
		Vincent MATTER	Gérard LABOR				
	RILLIEUX, C'EST VOUS	Christian COMBIER	Roudha DJABALLAH				
	ENSEMBLE, NOUS TRANSFORMERONS RILLIEUX !	Yves DURIEUX	Elise SABIN				
RIVERIE		Stéphane VARGAS	Maryline RIVOLLIER	Marie-Claude FANGET ARNAUD	néant	Louis RIVOIRE	néant
ROCHETAILLÉE-SUR-SAÛNE	GRANDIR ET BIEN-VIVRE A ROCHETAILLÉE	Laurent MARTINOD	Pierre-Alexandre PRAT	Micheline MOURET	Corinne LAMARQUE	Thierry CHALTON	Alexandre NUSS
RONTALON	BIEN DANS MON VILLAGE, BIEN A RONTALON	Laurence BRAUD	néant				
		Sandrine BONNIER	néant				
		Hervé STANIS	néant				
	L'ALTERNATIVE CITOYENNE	Géraldine BERNARD	néant				
		Sébastien GUTTON	néant				
SATHONAY-CAMP	NOUS SATHONAY	Nicole BONGIOVANNI	Rita AGGOUN				
		Lucio FILANCIA	Brigitte LAWSON-VAULEGEARD				
		Florence GAY	Sylvie JULIAT				
	REUSSIR ENSEMBLE SATHONAY CAMP	Bernard DUPONT	Andréa ORLANDO				
		Myriam FONTAINE	Wenda MAAROUK				
SATHONAY-VILLAGE	AVEC VOUS, POUR VOUS, POUR SATHONAY-VILLAGE	Monique SAVANY	Raoul COLINET				
		Bernadette GIRERD	Pascal DUMOULIN				
		Michel PARENTY	Stéphanie MAROTEL				
	AGIR, ENSEMBLE POUR DEMAIN	Gilles BIDON	Cécile POLISSET				
		Pierrick MAINTIGNEUX	Karine DALAISE				

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
SÉRÉZIN-DU-RHÔNE	SEREZIN UN(E)S POUR DEMAIN	Joseph-Marc FRANÇOIS	Stéphane FAURE				
		Sylvie AVIAS	Coralie FRASSE				
		Jules JOASSARD	Julie FRASSE				
	EN AVANT SEREZIN	Denis CATHEBRAS	Maryline FERREIRA				
		Marc FASCINA	Arnaud THOMASSIN				
SIMANDRES	BIEN VIVRE ENSEMBLE SIMANDRES	Chantal GEORGERY	Isabelle LUIZET				
		Yves CASTIN	Françoise DOUGIER				
		Michel JEAN-MARIE-FLORE	Pierre-Emmanuel PAIRE				
	SIMANDRES 2.0	Stéphane BOREL	Patrick HARZEL				
		Anne-Sophie VERDIEL	néant				
SOLAIZE	BOUGER, RESPIRER, VIVRE A SOLAIZE	Jean-Paul JACQUET	Evelyne QUINCIEU	Marie-Claude BOMBRUN	Albert MAS	Michel BRUNET	Régis BOISSIER
SOUCIEU-EN-JARREST	ENGAGES POUR SOUCIEU	Etienne FLEURY	Marie-Pierre DUPRE LA TOUR				
		Sylviane LAFONT	David ZERATHE				
		Isabelle BRAILLON	Véronique AVENAS				
	SOUCIEU PARTAGEONS DEMAIN	Daniel ABAD	Sylvie BROYER				
		Catherine CERRO	Marie-France PILLOT				
SOUZY		Pascale VERNAY	Cindy CARRA	Bernard ROCHET	Eliane VIALLO	Michel THOLLET	Maurice JOMARD
ST-ANDRÉ-LA-CÔTE		Isabelle DRAGOL	Paul MARNAS	Alexandrine CAMPAGNO	néant	Emmanuelle PERNEY	néant
ST-BONNET-DE-MURE	ENSEMBLE POUR UN AVENIR DURABLE A SAINT BONNET DE MURE	Danièle SANTESTEBAN	Lydie DA CRUZ				
		Josiane CHABERT	Karine BEDDELEEM				
		Jean-Paul DEMEREAU	Vincent LIEVRE				
	AU DELA DES MURE	Thierry DUBUIS	Elian CONDOMINES				
AVEC NOUS POUR UN AVENIR QUI VOUS APPARTIENT	Alain LONGOMOZINO	Alain STEPHAN					
ST-CLÉMENT-LES-PLACES		Maxime BERGER	Pascale GEY	Colette FRANC	Noémie BLEIN	Michèle SUBRIN	Nicolas PERRONNET
ST-CYR-AU-MONT-D'OR	SAINT-CYR AVENIR	Monique LAUGIER	Marc GRIVEL				
		Gilles CATHELAND	Élisabeth RIVARD				
		Jacques GUINCHARD	Nathalie MARROCCO				
	SAINT-CYR AVANT TOUT	Jérôme COCHET	Xavier LARRAT				
VIVRE ENSEMBLE SAINT CYR	Xavier LATELTIN	Jacqueline MANTELIN-RUIZ					
ST-CYR-SUR-LE-RHÔNE	ENSEMBLE, VIVONS BIEN A SAINT CYR	Marie-France AVALLET	Jean-Rémi JUTHIER	Louis BRASQUIES	Michel SERVE	Liliane FONTAINE	Roland CATARINETTI
ST-DIDIER-AU-MONT-D'OR	ENSEMBLE POUR SAINT DIDIER	Laurent SEVREZ	Isabelle PIGEON				
		Erick APTEL	Alain DALTIER				
		Carine GENOIS	Sophie LANGUILLAUME				
	SAINT DIDIER AUTREMENT	Laure VELAY	Valérie GUILLMANT				
OUVERTE ET SOLIDAIRE	Ludovic BALMEFREZOL	néant					
ST-FONS	SAINT-FONS CITOYENNE ET UNIE	Michel BARBA	néant				
		Embarka MERTANI	néant				
		Malika LAGRIMITE	néant				
	SAINT-FONS L'AUDACIEUCE AVEC NATHALIE FRIER	Ariane LE VELLY	néant				
SAINT-FONS EN MOUVEMENT	Rida ELKHANTOUCHE	néant					
ST-GENIS-L'ARGENTIERE	VIVONS SAINT GENIS	Colette PERIER	néant	Alain CHAPOT	néant	Jacques VERNE	néant
ST-GENIS-LAVAL	AIMER SAINT GENIS	Etienne FILLOT	Yamina SERI				
		Sonia MONFORT	Bruno DANDROY				
		Emile BEYROUTI	Laurent KAZMIERCZAK				
	SAINT GENIS LAVAL NOTRE VILLE NOTRE AVENIR	Christian DARNE	Guillaume COUALLIER				
SAINT GENIS VERTE, SOLIDAIRE ET CITOYENNE	Fabien BAGNON	Eric PEREZ					
ST-GENIS-LES-OLLIÈRES	POUR SAINT GENIS TOUS UNIS	Pierre REBOURG	néant				
		Dominique SINAY	néant				
		Pascal GUCHER	néant				
	AGIR ENSEMBLE	Anne CALENDRAS	néant				
		Martin MAVOUNGOU	néant				

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
ST-GERMAIN-AU-MONT-D'OR	SAINT GERMAIN ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	Valérie PERARDEL	Emilie FELGEROLLES				
		Anne-Françoise GIBERT	néant				
		Stéphanie FAURE	néant				
	SAINT-GERMAIN S'ENGAGE !	Olivier PERROT	néant				
		Philippe BIGOT	néant				
ST-LAURENT-D'AGNY	ENSEMBLE POUR SAINT LAURENT D'AGNY	Gilles FLEURY	néant	Pierre SILHOL	néant	Franck CROTTET	néant
ST-LAURENT-DE-CHAMOUSSET	SAINT LAURENT POURSUIVONS LA DYNAMIQUE	Marie-Joëlle DELORME	Thierry LOISON				
		Odile VERMARE	Sandrine BOINON				
		Marc LOTISSIER	Fabrice BONNET				
	UN VENT NOUVEAU SUR NOS MONTS	Yves PERALDO	Jean-Pierre GRAZIOLI				
		Véronique GAYET	néant				
ST-LAURENT-DE-MURE	SAINT LAURENT DE MURE 2020 NOUVELLE DYNAMIQUE	Henri MONTELLANICO	Sophie BOULMER				
		Jeannine TRUCHET	néant				
		Emmanuel ROBERT	néant				
	CAP2026 SAINT LAURENT DE MURE	Bernard LACARELLE	Elma SOURD				
		Jack CHEVALIER	Franck SARRUS				
ST-MARTIN-EN-HAUT	POUR L'AVENIR DE SAINT-MARTIN-EN-HAUT	Ghislaine BUISSON	Christian ESCALE	Louis CHAMBE	Marcel PIEGAY	Marie-Josèphe LAPEZE	Pierre RIVOIRE
ST-PIERRE-DE-CHANDIEU	VOTRE VILLAGE NOTRE ENGAGEMENT	Fabienne ROBERT	Jean-Marc BUCLIER				
		Nicolas ROUCHON	Christèle BERERA				
		Midori GLAIZE	Karine MAIS				
	RASSEMBLEMENT POUR SAINT PIERRE	Véronique MURILLO	Fabrice GRANGE				
		Jérôme CHIRAT	Caroline MARTINS				
ST-PRIEST	SAINT-PRIEST NOTRE AVENIR	François MEGARD	Jacques BURLAT				
		Jean-François MORICE	Madeleine VERGNOLLE				
		Sylvie ALLEMAND	Laurence FAVIER				
	ACTES	Wafia ZAK	néant				
	RASSEMBLEMENT CITOYEN POUR SAINT-PRIEST	Gilles GRANDVAL	Philippe ROLLAND				
ST-ROMAIN-AU-MONT-D'OR	SAINT ROMAIN SOURCES D'INSPIRATION	Isabelle DUMEZ	Anna MIZERKA FAVERGEON				
		Magali VINCENT	Sébastien JALAGUIER				
		Céline GARCIA	Olivier DELLA NORA				
	SAUVONS SAINT ROMAIN PERLE DES MONTS D'OR	Thierry LOIR	Nabila ARIFY				
	ENSEMBLE, FAISONS VIVRE SAINT-ROMAIN	Pierre CURTELIN	néant				
ST-ROMAIN-EN-GAL	ETRE BIEN A ST-ROMAIN	Robert GELAS	Yves ROBERT				
		Christiane LAURENT	Frédéric CAPPJO				
		Michèle SAMMUT	Guy SUBLET				
	POUR SAINT ROMAIN EN GAL UNE EQUIPE QUI VOUS RASSEMBLE	Nicole BOUTEILLON	André GERMAIN				
		Marie Pierre JAUD-SONNERA	Nicolas BONNAND				
ST-ROMAIN-EN-GIER		Sandra CHEVALLIER	néant	Marie Carmen MARRUPE	néant	Jean MICARD	néant
ST-SYMPHORIEN-D'OZON	HORIZONS 2020	René WINTRICH	Guy PERRUSSET				
		Michel MOULIN	Pascale LUCARELLI				
		Elisabeth TEYSSOT	Françoise HAMALI				
	OZON L'AVENIR	Geneviève GLEYNAT	Nadine BROUTY				
		Nicolas VERVLIT	Bruno BARAZZUTTI				
ST-SYMPHORIEN-SUR-COISE	AGISSONS POUR L'AVENIR DE SAINT SYM	Corinne ÇAKIR-LOUSSE	Jean-Claude AGGOUN	Sylvain GAZARIAN	néant	Jean-François VERNAY	néant
STE-CATHERINE		Elodie GEY	néant	Christiane VILLE	néant	Guy MONTEILLER	néant
STE-COLOMBE	AVEC VOUS POUR SAINTE COLOMBE	Jacques REGNIER-VIGOUROUX	Linda LAURO				
		Yves DELORME	Corinne CHABORD				
		Caroline MUSCELLA	Lucie DANCETTE				
	SAINTE-COLOMBE, AGIR ENSEMBLE	Nadine EUKSUZIAN	Jean-Pierre MALSERT				
		Jacques PRAT	Catherine JEANTROUX				
STE-CONSORCE	AGIR ENSEMBLE POUR SAINTE-CONSORCE	Odile BELIER	Serge FERRANDEZ	Gilles COTTIN	Maurice COLINET	Marguerite ROSSIGNOL	Marie-Christine BAUZAC

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
STE-FOY-L'ARGENTIÈRE	OBJECTIF 2020	Béatrice TRENCHAT	néant				
		Fabrice VENET	néant				
		Alexandra BORRA	néant				
	AMBITIONS FIDESIENNES	Gérard VULPAS	néant				
		Dorothee PINEL	néant				
STE-FOY-LÈS-LYON	SAINTE-FOY, NOTRE VRAIE NATURE	Bernard MOMIN	Robert DUMOND				
		Guy CAUCHE	Joëlle GUERINOT				
		Marius SAUBIN	Bruno JACOLIN				
	SAINTE FOY AVENIR, CITOYENNETE ÉCOLOGIE SOLIDARITE	Yvette LATHULIÈRE	Serge REPLUMAZ				
UNIS POUR SAINTE-FOY-LES-LYON	Bernard GILLET	Philippe SCHMIDT					
TALUYERS	NOTRE BIEN COMMUN, NOTRE VILLAGE, NOTRE PLANÈTE	Dominique FONS	Evelyne VIOLETTE	Yvette LAFORIE	néant	Bernard BERGERON	néant
TASSIN-LA-DEMI-LUNE	AVEC VOUS TOUJOURS POUR TASSIN	Marie-Catherine CHARPENTIER	Michel CADILLAT				
		Christine GARRIGOU	Isabelle CHARRIER				
		Jean-Baptiste RIO	Yohann HACHANI				
	TASSIN LA DEMI-LUNE, PLUS LOIN, ENSEMBLE	Martine ESSAYAN	Laurence DU VERGER				
		Yves MEJAT	Marielle MARGERI				
TERNAY	TERNAY, LE NOUVEL ELAN	David DAGUILLON	néant	Béatrice CHAZALET	néant	André ALLEGRET- PILOT	néant
THURINS	UNIS POUR THURINS	Suzanne CHANTRE	Gérard FRENEA				
		Philippe GROSSIORD	Frédéric AUBERGER				
		Marion TISSOT	Nathalie GARNIER				
	THURINS C.Q.F.D. : CE QU'IL FAUT DEMAIN POUR THURINS	Noël FAURE	Marion BERARD				
THURINS, CULTIVONS NOTRE AVENIR	Marie-Caroline GARCIN	néant					
LA TOUR-DE-SALVAGNY	LA TOUR, VILLAGE D'AVENIR	Claire AUTREAU	néant	Malika VERLIERE	néant	Michel PERILLAT	néant
TOUSSIEU	2020 TOUSSIEU DEMAIN	Sylvain TARDY	néant	Liliane MONNIER	néant	Gilbert BAYROU	néant
TRÈVES		Laure RIVOIRON	néant	Michèle SEEMANN	néant	Pierre-Dominique BEIGHAU	néant
TUPIN-ET-SEMONS		Maxime BASSET	Claudine MARION	André DEGACHE	Henri BELLON	André DESCHAMPS	Bernard MOUNIER
VAUGNERAY	ENSEMBLE POUR VAUGNERAY	Chantal ROCHE	Stéphane GILLET				
		Edouard WILLEMIN	néant				
		Safi BOUKACEM	néant				
	UNION POUR L'AVENIR	Roland BADOIL	néant				
		Sylvère MATHIEU	néant				
VAULX-EN-VELIN	ENSEMBLE AVEC HELENE GEOFFROY POUR REUSSIR VAULX-EN-VELIN	Pierre BARNEOUD- ROUSSET	Régis DUVERT				
		Bernard RIAS	Yvette JANIN				
		Yvan MARGUE	Joëlle GIANNETTI				
	UNION DES VAUDAIS INDEPENDANTS	Nacera ALLEM	Nordine GASMI				
AGIR ENSEMBLE POUR VAULX EN VELIN	Sacha FORCA	Audrey WATRELOT					
VÉNISSIEUX	LES VENISSIENS RASSEMBLES POUR UNE VILLE HUMAINE, ÉCOLOGIQUE, SOLIDAIRE ET CITOYENNE	Pierre MATÉO	Sophia BRIKH				
		Aurélien SCANDOLARA	Benoît COULIOU				
		Aude LONG	Albert NIGRA				
	NOUS, VENISSIEUX	Fatma HAMIDOUCHE	Fazia OUATAH				
LA REPUBLIQUE PARTOUT POUR TOUS	Christophe GIRARD	Lionel PILLET					
VERNAISON	VIVONS VERNAISON	Rolande BERNARD	Yves THEVENIN				
		Dominique CARUSO	Jean-Claude BERGER				
		Maria MORVAN	Christine FALLETTI				
	AVEC VOUS, EN ACTION POUR VERNAISON	Christophe ROCHER	Corinne PLA-PAUCHON				
		Cédric JACQUEY	Pascale MALGOUYRES				
VILLECHENÈVE		Ginette FAURE	Aurélia DUMAS	René SEVE	néant	Gérard VERNAY	néant

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
VILLEURBANNE	POUR VILLEURBANNE EN COMMUN	Jacques GERNET	Muriel BETEND				
		Danielle CARASCO	Antoinette BUTET				
		Lotfi DEBBECHE	Catherine ANAVOIZARD				
	VILLEURBANNE C'EST VOUS !	Emilie PROST	Virginie DEMRAS				
		Stéphane COLSON	Anaïs D'HOSTINGUE				
VOURLES	VIVRE A VOURLÉS	Claire RENOUPREZ	Sébastien BLANC	Serge FAGES	néant	Gérard DUMAS	néant
YZERON	YZERON : DECIDONS ENSEMBLE !	Jocelyne DAVIRON RADIX	néant				
		Christian RULLIAT	néant				
		Fabrice FOURDIN	néant				
	YZERON SIMPLEMENT	Guy LHOPITAL	néant				
		Virginie BLUM	néant				

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-03-11-00006

Arrêté préfectoral portant clôture de la régie de recettes auprès de la police municipale de Décines-Charpieu



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des Affaires
Juridiques
et de l'Administration
Locale

Bureau du Contrôle
budgétaire et des dotations
de l'Etat

**ARRETE PREFECTORAL N°
PORTANT CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES
AUPRES DE LA POLICE MUNICIPALE DE DECINES-CHARPIEU**

du 11 MARS 2022

**LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE - RHONE-ALPES
PREFET DU RHONE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU l'arrêté préfectoral n° 2003- 365 du 04 février 2003 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de Décines-Charpieu ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-133-0002 du 28 avril 2015 nommant M. Roger FONTANIERE, régisseur de recettes auprès de la police municipale de Décines-Charpieu et M. Philippe GARCIA, régisseur suppléant ;

VU la demande du maire de la commune de Décines-Charpieu en date du 16 décembre 2021, relative à la clôture de la régie de recettes auprès de la police municipale de Décines-Charpieu ;

VU l'avis favorable du 08 mars 2022 de Monsieur le directeur régional des finances publiques de la région Auvergne - Rhône-Alpes et du département du Rhône ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{ER} : L'arrêté préfectoral n° 2003- 365 du 04 février 2003 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de Décines-Charpieu est abrogé ;

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral n° 2015-133-0002 du 28 avril 2015 nommant M. Roger FONTANIERE, régisseur de recettes auprès de la police municipale de Décines-Charpieu et M. Philippe GARCIA, régisseur suppléant, est abrogé ;

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

ARTICLE 3 : La Préfète, secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances de la préfecture du Rhône, le directeur régional des finances publiques de la région Auvergne - Rhône-Alpes et du département du Rhône et le maire de Décines-Charpieu , sont chargés, chacun en ce qui la ou le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,


Le préfet,
Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
Cécile DINDAR

En application des dispositions de l'article R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, conformément à l'article R.421-1 du même code. Le tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr . Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision.